

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
GRAND NARBONNE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SEANCE PUBLIQUE DU 30 OCTOBRE 2023**

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3
1. Modification conseillère suppléante de Roquefort des Corbières	3
2. Remplacement au sein de la Commission de contrôle financier	3
3. Remplacement au sein de la Société de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan	4
4. Remplacement au sein du CRSI – Comité Régional de Suivi Interfonds Occitanie	4
5. Fixation du montant des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des conseillers autres membres du Bureau	5

Présidence
M. Bertrand MALQUIER, Président

Le lundi 30 octobre 2023 à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués en séance publique par M. le Président, se sont réunis en la salle du Palais du Travail à Narbonne, sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

Conseillers titulaires présents : ALAUX Sylvie, ALVAREZ Jean-Michel, AMBROSINO Jean-Marc, BANOS Éric, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, BORSNAK Philippe, BOUISSET Cyrielle, BOUSQUET Didier, BREHON Bruno, CALMON Julien, CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul, CHARPENTIER Christine, CHING Monique, CLERGUE Guy, COURTIEL Aurélia (représentant FAURAN Jean-Paul), COUSIN Sylvie, DAUZATS Christine, DEBLED Serge, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, FAGES Gilles, FRANÇOIS Patrick, GERMA Alain, GIARDINA Vincenzo (à partir de 18h09), GOUIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, JULES Jean-Claude, KAISER Stéphanie, LACOMBE Gérard (représentant NAVARRO Anaïs), LAPALU Christian, LEDOYEN Anne-Sophie (représentant COMBES Georges), LENOIR Alexia, LETEISSIER Gérard (représentant DUPONT Myrienne), LUCIEN Gérard, MAILLARD Sylvain, MALQUIER Bertrand, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, NUNEZ Frédéric, PAIRO Jacques, PARRA Éric, PECH Olivier, PENET Yves, RENAULT Régine, RIO Jean-Louis, SEGUI Jeanne-Maryse, TEXIER Bruno, TIXIER Sandrine, TUBAU Marcel, VICO Alain, VITASSE Florence

Conseillers représentés : ABED Yamina (procuration à PARRA Éric), BESTUE Brigitte (procuration à LAPALU Christian), GUENFICI Alexandre (procuration à ALVAREZ Jean-Michel), HUYNH-VAN Nathalie (procuration à BELLOTTI-LASCOMBES Emma), MONIE Jean-Marie (procuration à RIO Jean-Louis), MONTAGNIER André-Luc (procuration à CHARPENTIER Christine), PINET Marie-Christine (procuration à ALAUX Sylvie), PY Michel (procuration à CHING Monique), RAPINAT Évelyne (procuration à BELART Xavier), ROCHER Édouard (procuration à PECH Olivier), SAINTE-CLUQUE Nicolas (procuration à FRANÇOIS Patrick), VERGNES Magali (procuration à BANOS Éric)

Conseillers absents/excusés : ALDEBERT Didier, BASTIE Yves, BESSE Jean-Baptiste, BOUTIE Catherine, DARAUD Jean-François, GIARDINA Vincenzo (jusqu'à 18h08), JANSANA Jean-Marc, PAVAN Gaëlle, RUDENT Yann, THIVENT Viviane, VIALADE Alain

(Christian LAPALU est désigné secrétaire de séance.)

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.)

M. LE PRÉSIDENT : Chers élus conseillers communautaires, il est 18h, nous allons pouvoir commencer cette séance qui se doit d'être assez rapide dans la mesure où il n'y a que quelques délibérations obligatoires dans un calendrier juridique consécutif à l'élection de la séance précédente. Je vous propose de commencer par l'appel de vos noms.

Le quorum est atteint, on va pouvoir désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de M. Christian LAPALU. Y a-t-il des oppositions à la désignation de Christian LAPALU ?

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Président

1. Modification conseillère suppléante de Roquefort des Corbières

M. LE PRÉSIDENT : Suite à la démission de Véronique BOUSQUET de son mandat de conseillère municipale, il faut procéder à son remplacement de conseillère suppléante de M. Luc CASTAN. C'est donc Mme Aude VERISSIMO qui est désignée conseillère suppléante pour la commune de Roquefort des Corbières. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y a pas de vote, on prend acte de ce remplacement.

Le Conseil prend acte

2. Remplacement au sein de la Commission de contrôle financier

M. LE PRÉSIDENT : Cette commission a été créée par le Grand Narbonne le 17 décembre 2020. Suite à la démission de Lydie LOÏS et à la disparition de Didier MOULY, il convient de remplacer ces deux membres. Je vais vous rappeler, pour mémoire, la composition de cette commission.

Les membres titulaires sont :

M. Henri MARTIN qui en assure la présidence
Mme Viviane DURAND, Vice-Présidente de la commission
Me Didier MOULY
M. Marcel TUBAU
Mme Alexia LENOIR
M. Bertrand MALQUIER
M. Alain FABRE

Les membres suppléants sont :

M. Édouard ROCHER
Mme Anne-Sophie LEDOYEN
M. Gérard LUCIEN
Mme Sylvie ALAUX
M. Guy CLERGUE
Mme Lydie LOÏS
M. Bernard DEVIC

(Arrivée de M. Vincenzo GIARDINA à 18h09.)

Je vous propose les candidatures de Mme BELLOTTI-LASCOMBES en tant que titulaire et de M. MAILLARD en tant que suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidatures, ils sont désignés d'office. Merci pour eux.

(Mme BELLOTTI-LASCOMBES et M. MAILLARD sont désignés.)

3. Remplacement au sein de la Société de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan

M. LE PRESIDENT : Il s'agit de la LNMP. Depuis le 1^{er} décembre 2022, le Président Didier MOULY était désigné comme représentant du Grand Narbonne. Il convient de procéder à son remplacement. Je vous propose de prendre sa place. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je suppose qu'on peut ranger nos boîtiers électroniques et je suis désigné d'office. Je vous remercie.

(M. Bertrand MALQUIER, Président, est désigné.)

4. Remplacement au sein du CRSI – Comité Régional de Suivi Interfonds Occitanie

M. LE PRESIDENT : Ce sont des dossiers suivis par notre ami Bernard DEVIC au quotidien. Il convient de procéder au remplacement de Me Didier MOULY qui avait été

désigné en tant que titulaire pour le Grand Narbonne. Je vous propose, là aussi, ma candidature. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidatures, cette candidature est désignée d'office.

(M. Bertrand MALQUIER, Président, est désigné.)

5. Fixation du montant des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des conseillers autres membres du Bureau

M. LE PRESIDENT : Il faut procéder à la fixation du montant des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des conseillers autres membres du Bureau, conseillers communautaires délégués, selon le tableau qui reste inchangé par rapport à celui du précédent mandat et du commencement du mandat actuel. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Bruno BREHON : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, nous allons voter pour modifier les indemnités des élus communautaires. Ces changements, survenus entre le Conseil Communautaire de juillet 2020 et celui d'aujourd'hui, ne peuvent pas passer inaperçus. Il est de notre devoir, en tant que membres de cette Assemblée, de les remettre en question. Nous assistons en effet à des ajustements qui me semblent ne pas refléter les intérêts de notre communauté. Les indemnités mensuelles des Vice-Présidents baissent de 2 333 € à 1 797 €, soit une baisse de 536 €. Tandis que celles des conseillers en délégations – qui sont aujourd'hui au nombre de 5 alors qu'ils n'étaient que 3 en 2020 – sont passées de 1 361 € à 1 511 €, soit une hausse de 150 €. Pour quelle raison ? Nous l'ignorons !

Par ailleurs, le manque de considération pour les Vice-Présidents est d'autant plus incompréhensible quand on découvre que vous avez ramené le taux des indemnités – les fameux 44 % – à une strate démographique inférieure à notre Communauté d'Agglomération. 44 %, c'est effectivement pour une Agglomération de moins de 100 000 habitants.

Cependant, le changement le plus important est l'augmentation de l'indemnité du Président qui passe de 5 056 € à 5 311 €, une augmentation de 255 €, soit de 5 %. Cela soulève des questions sérieuses notamment eu égard au fait que notre Président cumule cette indemnité avec celle de Maire de la Ville de Narbonne et d'autres dans diverses représentations, sans parler des revenus professionnels. Ce constat est troublant. Alors que les élus locaux, dévoués et engagés, voient leur indemnité réduite, le Président, avec ses multiples responsabilités, voit la sienne augmenter. Cela soulève des préoccupations quant à la l'équité et à la transparence de ces décisions, car effectivement, si vous respectiez cet aspect d'équité, vous auriez dû, Monsieur le Président, ramener votre taux à la même strate que les Vice-Présidents, 70 %, au lieu de 130 %.

Nous devons nous demander si cela est en ligne avec les principes de justice et de responsabilité qui devraient guider nos actions au sein de notre Agglomération. L'argent public doit être géré avec le plus grand soin dans l'intérêt de tous les citoyens et ces ajustements laissent planer des doutes quant à cet engagement. Il est de notre devoir, en tant qu'élus communautaires, de demander des comptes et de veiller à ce que ces décisions prises au sein de notre Agglomération reflètent les intérêts de notre Assemblée. Je voterai contre, avec mon camarade Patrick FRANÇOIS, cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, Monsieur BREHON et merci de rappeler les droits et devoirs des conseillers communautaires et le vôtre de surveiller avec exactitude les délibérations que nous prenons. Votre rôle est peut-être aussi de les étudier et de les comprendre ou de questionner en amont plutôt que d'intervenir. Votre intervention consiste à une intervention populiste pour faire un petit *buzz* et faire un petit reportage sur vos réseaux sociaux. Rien n'a été modifié. Rien n'a été changé à la virgule près, strictement rien. Je vais vous passer Mme ALAUX qui va répondre sur les éléments factuels. Je crois que vous confondez le net et le brut, aucune modification n'a été portée à ce qui avait été fait depuis le début de ce mandat.

Sylvie ALAUX : Je confirme, aucune indemnité n'a été changée. Le pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique est toujours identique : pour le Président 130 % et pour les Vice-Présidents de 44 %, alors que les textes autorisent pour le Président 145 % et pour les Vice-Présidents 66 %. Les pourcentages sont identiques au précédent mandat et en ce qui concerne les montants, bien sûr, ils sont calculés en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique. Et les montants n'ont pas été abaissés pour les Vice-Présidents.

M. LE PRESIDENT : Donc il n'y a eu strictement aucun changement depuis 2020, depuis que vous avez voté ce tableau. Y a-t-il d'autres interventions ? On va passer au vote. Vous retrouvez vos boîtiers électroniques.

Le Conseil approuve cette délibération par 63 votes pour, 3 votes contre et 1 abstention

M. LE PRESIDENT : Je vous informe que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le lundi 20 novembre à 18h et que le contenu sera largement plus important que celui-ci. En effet, nous étions tenus par des délais réglementaires, c'est pour cela que ce contenu est beaucoup plus faible. Je profite également de ce moment pour vous dire que je suis à la disposition de chaque élu communautaire. On peut se rencontrer pour échanger sur vos sujets. Je reprendrai à partir du 15 novembre – je l'ai vu avec M. BRUN – les visites dans les différentes communes pour reprendre les sujets et rencontrer les conseillers

municipaux donc n'hésitez pas à prendre attache directement avec moi ou avec M. BRUN afin d'organiser le calendrier des visites qui étaient suspendues depuis le début d'année dernière. Merci à vous et bonne soirée.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h17.)